Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20261020-202646-DE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **16 octobre 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	11
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise			X	Frédéric MOULINS
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine			X	Valérie JULIEN
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne	X		X	
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle			X	Sophie GICQUEL
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier			X	Yannick DIGUET

Secrétaire de séance : Valérie JULIEN

Délibération n° 46-2026-08-05	LOCATION SALLE DE RÉUNION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des professionnels ont demandé une salle pour pratiquer leurs activités (vannerie, massage et broderie).
Ils s'agit de Mme PAULIC Caitlin (broderie), Mme THETIOT Rozenn (massage) et Mme BEDOUET Coline (vannerie).

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20261020-202646-DE

Nous leurs avons proposé la salle du conseil municipal, cette salle leur convient.

En terme de tarif, on leur à fait une proposition de tarif à 25€ la demi-journée ou 60€ la journée.
Ils s'engageraient sur un planning annuel garanti du lundi au jeudi.
Une convention d'occupation serait mise en place.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **L'ACCORD** de principe concernant l'occupation du local par 3 professionnels
- **D'ACCEPTER** les modalités financières exposés ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention d'occupation

Le secrétaire
Valérie JULIEN

Le Maire
Pascal JEHANNIN